

Communiqué aux clubs

Reprise et développement de la natation en milieu naturel

Alors que les piscines sont peu à peu autorisées à rouvrir sur le territoire, la Fédération publie également diverses recommandations destinées à la pratique de la natation en milieu naturel.

La saison estivale, le contexte actuel, et les nouvelles aspirations liées à une pratique sportive plus respectueuse de l'environnement poussent en effet collectivités et clubs à réinvestir plages, lacs et rivières, pour proposer une animation et une valorisation des espaces aquatiques extérieurs de proximité à un large public.

En vue de se réapproprier ces espaces naturels dans un cadre codifié et sécurisant, le respect d'une réglementation dédiée est nécessaire. En ce sens, la Fédération se positionne en partenaire privilégié des collectivités, en déployant des dispositifs en mesure de faire découvrir les joies de la nage en milieu naturel au plus grand nombre.

Ces préconisations d'organisation et d'encadrement de la nage en eau libre ont vocation à terme à être reprises et appliquées par d'autres acteurs de l'activité « natation en milieu naturel » qui pourront également alimenter les réflexions en cours sur la massification de cette pratique.

Documents mis à disposition

- [Fiche à destination du responsable du club](#)
- [Fiche à destination de l'organisateur de la sortie](#)
- [Fiche à destination du pratiquant](#)
- [Fiche d'évaluation et de gestion des risques](#)
- [Fiche du nageur éco-responsable](#)